COMMUNE DE LE GUA

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°1

6 – Plans de zonage (avant-après)

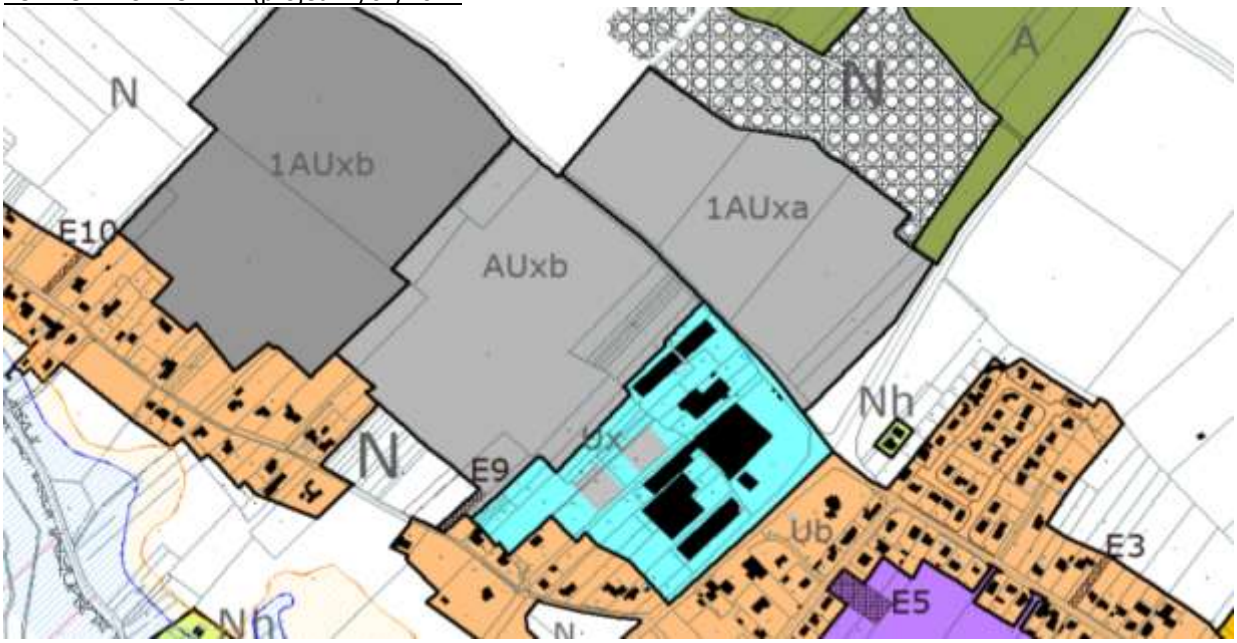
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Gheco urbanistes
3 Avril 2017

ZONAGE PLU EN VIGUEUR



ZONAGE PLU MODIFIE (projet 24/02/2017



Extrait plan de zonage en vigueur, cartouche, liste des ER

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	nature de l'opération	emprise	bénéficiaire
E1	aménagement d'un accès routier à la future zone d'urbanisation (largeur de la bande réservée: 15m)	1 700 m²	commune
E2	aménagement d'un accès routier à la future zone d'urbanisation (largeur de la bande réservée: 5m)	200 m²	commune
E3	aménagement d'un accès routier / désenclavement des parcelles situées à l'arrière - largeur de la bande réservée: 10m	800 m²	commune
E4	Création d'une zone de stationnement / aménagement d'une liaison douce permettant l'accès à la zone AU	2 900 m²	commune
E5	Aménagement d'un accès routier et de liaisons douces (cyclable, piétonne)	2 700 m²	commune
E6	Aménagement d'un accès routier et de liaisons douces (cyclable, piétonne)	4 800m²	commune
E7	Accès aux équipements sportifs et de loisirs	1 200 m²	commune
E8	Aménagement d'un giratoire pour la desserte des zones d'activités	2 400 m²	Conseil Général 17
E9	Aménagement d'une voie d'accès aux zones d'activités	800 m²	commune
E10	aménagement d'un accès routier / désenclavement des parcelles situées à l'arrière	200 m²	commune

Extrait plan de zonage modifié, cartouche, liste des ER

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	nature de l'opération	emprise	bénéficiaire
E1	aménagement d'un accès routier à la future zone d'urbanisation (largeur de la bande réservée: 15m)	1 700 m²	commune
E2	aménagement d'un accès routier à la future zone d'urbanisation (largeur de la bande réservée: 5m)	200 m²	commune
E3	aménagement d'un accès routier / désenclavement des parcelles situées à l'arrière - largeur de la bande réservée: 10m	800 m²	commune
E4	Création d'une zone de stationnement / aménagement d'une liaison douce permettant l'accès à la zone AU	2 900 m²	commune
E5	Aménagement d'un accès routier et de liaisons douces (cyclable, piétonne)	2 700 m²	commune
E6	Aménagement d'un accès routier et de liaisons douces (cyclable, piétonne)	4 800m²	commune
E7	Accès aux équipements sportifs et de loisirs	1 200 m²	commune
E9	**Aménagement d'une liaison douce (cyclable, piétonne)**	800 m²	commune
E10	aménagement d'un accès routier / désenclavement des parcelles situées à l'arrière	200 m²	commune

L'ER 8 est supprimé.

L'ER change d'objet (« nature de l'opération » : liaison douce au lieu d'aménagement d'une voie d'accès aux zones d'activités.